

PROGRAMME

BILAN DE COMPETENCES

Les objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un salarié dans le cadre d'une mobilité professionnelle éventuelle (promotion, reclassement, licenciement) d'identifier ses centres d'intérêts et ses motivations, d'analyser ses compétences personnelles et professionnelles afin de définir un projet professionnel ainsi qu'un plan d'actions permettant de le concrétiser.

Les différentes phases du bilan de compétences

Phase préliminaire (4h)

Analyse de la demande, présentation de la démarche et définition des objectifs.

Phase d'investigation (15h)

1. Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité

- Analyse du parcours personnel et professionnel,
- Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité,
- Réflexion autour des équilibres de vie.

2. Analyse métier /marché et recherches documentaires

- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
- Analyse des compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être,
- Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'action.

Phase de conclusion (5h)

- Remise d'une synthèse écrite reprenant le projet, les points d'appui, les axes de progrès et le plan d'actions

La durée totale maximum du bilan est de 24 heures dont 16 heures d'entretien, 4 heures de tests et 4 heures de travail personnel.

Les méthodes utilisées dans le cadre du bilan de compétences

- Entretiens en face à face.
- Tests spécialisés analysés par un psychologue du travail.
- Questionnaire d'évaluation et d'autoévaluation.
- « Carnet de bord » recensant l'ensemble des démarches effectuées.
- Co-rédaction d'une synthèse (reprise de la démarche, projet et plan d'action)

Le suivi du bilan de compétences

- 6 mois après la remise de la synthèse, le consultant reprend contact avec le bénéficiaire pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites.